

A R R Ê T É

FIXANT LES CATÉGORIES DE TERRES, DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION ET DES MAISONS D'HABITATION LOUÉES AU SEIN D'UN BAIL RURAL

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les dispositions du Code Rural et de la pêche maritime relatives au statut du fermage ;
VU la loi n°95.2 du 2 janvier 1995 relative au prix des fermages ;
VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;
VU l'arrêté préfectoral n°2049 du 28 octobre 1997 relatif au contrat-type bail rural applicable en Eure-et-Loir ;
VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2022 fixant les catégories des terres, des bâtiments d'exploitation et des maisons d'habitation louées au sein d'un bail ;
VU l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au profit de M. BARRON Guillaume du 21 août 2023 ;

Considérant le procès verbal de la réunion de la Commission Consultative Paritaire Départementale des Baux Ruraux du 17 mars 2021 ;

Considérant le procès verbal de la réunion de la Commission Consultative Paritaire Départementale des Baux Ruraux du 22 février 2022 ;

Considérant le procès verbal de la réunion de la Commission Consultative Paritaire Départementale des Baux Ruraux du 13 septembre 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

DÉLIMITATION DES ZONES ET DÉFINITION DES CATÉGORIES DE TERRES

ARTICLE 1

Pour l'application du statut du fermage, le département d'Eure-et-Loir est divisé en 4 zones dont la détermination a été établie à partir de la productivité naturelle des sols, du climat et des possibilités de production.

ZONE I

ALLONNES
ARDELU
AUNAY-SOUS-AUNEAU
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (ex AUNEAU)
BARMAINVILLE
BAUDREVILLE
BEAUVILLIERS
BEVILLE-LE-COMTE
BOISVILLE-LA-SAINT-PERE
BULLAINVILLE
CHATENAY
DENONVILLE
EOLE-EN-BEAUCE (ex FAINS LA FOLIE – GERMIGNONVILLE – VIABON - VILLEAU)
FRANCOURVILLE
FRESNAY-L'EVEQUE
GARANCIERES-EN-BEAUCE
GOMMERVILLE (ex GOMMERVILLE - ORLU)
GOUILLONS
GUILLEVILLE
HOUVILLE-LA-BRANCHE
INTREVILLE
JALLANS
JANVILLE-EN-BEAUCE (ex ALLAINES – MERVILLIERS – LE PUISET - JANVILLE)
LA CHAPELLE-D'AUNAINVILLE
LE GAULT-SAINT-DENIS
LES VILLAGES VOVEENS (ex ROUVRAY SAINT FLORENTIN - VILLENEUVE SAINT NICOLAS -
VOVES)
LETHUIN
LEVESVILLE-LA-CHENARD
LOUVILLE-LA-CHENARD
MAISONS
MEROUVILLE
MOINVILLE-LA-JEULIN
MONDONVILLE-SAINT-JEAN
MORAINVILLE
MORIERS
MOUTIERS
NEUVY-EN-BEAUCE
NEUVY-EN-DUNOIS
OINVILLE-SAINT-LIPHARD
OUARVILLE
OYSONVILLE
POINVILLE
PRASVILLE
PRE-SAINT-EVROULT
PRE-SAINT-MARTIN
PRUNAY-LE-GILLON
RECLAINVILLE
ROINVILLE
ROUVRAY-SAINT-DENIS
SAINVILLE
SANCHEVILLE
SANTEUIL
SANTILLY
SOURS
THEUVILLE (ex THEUVILLE - PEZY)

TOURY
TRANCRAINVILLE
VIERVILLE
VILLAMPUY
VILLARS
VILLEMAURY (ex LUTZ EN DUNOIS - OZOIR LE BREUIL - SAINT CLOUD EN DUNOIS)
VOISE
YMONVILLE

ZONE II

AMILLY
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (ex BLEURY - SAINT-SYMPHORIEN)
BAIGNEAUX
BAILLEAU-ARMENONVILLE
BAILLEAU-L'EVEQUE
BAILLEAU-LE-PIN
BARJOUVILLE
BAZOUCHES-EN-DUNOIS
BAZOUCHES-LES-HAUTES
BERCHERES LES PIERRES
BLANDAINVILLE
BONCE
BOUVILLE
CERNAY
CHALLET
CHAMPSERU
CHARONVILLE
CHARTAINVILLIERS
CHATEAUDUN (ex Châteaudun Est à l'Est de la Nationale 1010)
CHARTRES
CHAUFFOURS
CINTRAY
CLEVILLIERS
CLOYES LES TROIS RIVIERES (ex AUTHEUIL - FERTE-VILLENEUIL – LE MEE)
COLTAINVILLE
CORANCEZ
CORMAINVILLE
COURBEHAYE
COURVILLE-SUR-EURE
DAMBRON
DAMMARIE
DANCY
DONNEMAIN-SAINT-MAMES
ECROSNES
EOLE-EN-BEAUCE (ex BAIGNOLET)
EPEAUTROLLES
ERMENONVILLE-LA-GRANDE
ERMENONVILLE-LA-PETITE
FONTENAY-SUR-CONIE
FONTENAY-SUR-EURE
FRESNAY-LE- COMTE
FRESNAY-LE-GILMERT
GALLARDON
GAS
GASVILLE-OISEME
GELLAINVILLE

GUILLOVILLE

ILLIERS-COMBRAY (ex Illiers Est à l'est de la départementale 23 de Courville sur Eure à Illiers Combray et de la départementale 941 d'Illiers-Combray à Dangeau)

JOUY

LA BOUDINIÈRE SAINT LOUP

LA CHAPELLE-DU-NOYER

LE BOULLAY-MIVOYE

LE COUDRAY

LE GUE-DE-LONGROI

LES VILLAGES VOVEENS (ex MONTAINVILLE)

LEVAINVILLE

LOIGNY-LA-BATAILLE

LUCE

LUISANT

LUMEAU

LUPLANTE

MAGNY

MAINVILLIERS

MARCHEVILLE

MESLAY-LE-GRENET

MESLAY-LE-VIDAME

MEVOISINS

MIGNIÈRES

MONTBOISSIER

MORANCEZ

MOUTIERS

NOGENT LE PHAYE

NOGENT-SUR-EURE

NOTTONVILLE

OINVILLE-SOUS-AUNEAU

OLLE

ORGERES-EN-BEAUCE

ORMOY

ORROUER

PERONVILLE

POISVILLIERS

POUPRY

PUISEUX

SAINT-AUBIN-DES-BOIS.

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

SAINT-LEGER-DES-AUBÈES

SAINT-LUPERCE

SAINT-PIAT

SANDARVILLE

SERAZEREUX

SOULAIRES

TERMINIERS

THIVARS

THIVILLE

TILLAY-LE-PENEUX

TREMBLAY-LES-VILLAGES

UMPEAU

VARIZE

VER LES CHARTRES

VILLEMAURY (ex CIVRY)

VILLIERS-SAINT-ORIENT

VITRAY-EN-BEAUCE

YERMENONVILLE
YMERAY

ZONE III

ABONDANT
ALLAINVILLE
ALLUYES
BERCHERES-SAINT-GERMAIN
BILLANCELLES
BONNEVAL
BOUGLAINVAL
BOUTIGNY-PROUAI
BRICONVILLE
BROUE
BU
CHAMPHOL
CHATAINCOURT
CHATEAUDUN (ex Ouest à l'Ouest de la Nationale 1010)
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI
CHAUDON
CLOYES LES TROIS RIVIERES (ex CHARRAY - ROMILLY-SUR-AIGRE)
CONIE-MOLITARD
CROISILLES
CRUCEY-VILLAGES (partie Est de la départementale 939)
DANGERS
FAVEROLLES
FAVIERES
FLACEY
FONTAINE-LA-GUYON
GARANCIERES-EN-DROUAI
GERMAINVILLE
GOUSSAINVILLE
HAVELU
HOUX
LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS
LAONS
LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES
LE BOULLAY-THIERRY
LE MESNIL-SIMON
LES PINTHIERES
LEVES
MAINTENON
MARBOUE
MARCHEZAI
MARVILLÉ-MOUTIERS-BRULÉ
MITTAINVILLIERS - VERIGNY
MOLEANS
NERON
PIERRES
PRUDEMANCE
SAINT-ARNOULT-DES-BOIS
SAINT-LAURENT-LA-GATINE
SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE
SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR
SAINT-PREST
SAINT-SAUVEUR-MARVILLE

SAUMERAY
SERVILLE
THIMERT-GATELLES
VILLEMEUX-SUR-EURE

ZONE IV

ANET
ARCISSES (ex BRUNELLES – COUDRECEAU - MARGON)
ARDELLES
ARGENVILLIERS
AUNAY-SOUS-CRECY
AUTHON-DU-PERCHE (ex AUTON DU PERCHE - SOIZE)
BEAUCHE
BEAUMONT-LES-AUTELS
BELHOMERT-GUEHOVILLE
BERCHERES-SUR-VESGRE
BEROU-LA-MULOTIERE
BETHONVILLIERS
BOISSY-EN-DROUAI
BOISSY-LES-PERCHE
BONCOURT
BRECHAMPS
BREZOLLES
BROU
CHAMPROND-EN-GATINE
CHAMPROND EN PERCHET
CHAPELLE-GUILLAUME
CHAPELLE-ROYALE
CHARBONNIERES
CHARPONT
CHASSANT
CHERISY
CHUISNES
CLOYES LES TROIS RIVIERES (ex CLOYES SUR LE LOIR – DOUY - MONTIGNY LE GANELON -
SAINT HILAIRE SUR YERRE)
COMBRES
COMMUNE NOUVELLE D'ARROU (ex ARROU - BOISGASSON - COURTALAIN – CHATILLON EN
DUNOIS - LANGEY SAINT PELLERIN)
COUDRAY-AU-PERCHE
COULOMBS
CRECY-COUVE
CRUCEY VILLAGES (partie Ouest de la départementale 939)
DAMPIERRE-SOUS-BROU
DAMPIERRE-SUR-AVRE
DANGEAU (ex DANGEAU – BULLOU – MEZIERES AU PERCHE)
DIGNY
DREUX
DROUE-SUR-DROUETTE
ECLUZELLES
EPERNON
ESCORPAIN
FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS
FONTAINE-LES-RIBOUTS
FONTAINE-SIMON
FRAZE
FRIAIZE

FRUNCE
GARNAY
GILLES
GOHORY
GUAINVILLE
HANCHES
HAPPONVILLIERS
ILLIERS-COMBRAY (ex Illiers Centre à l'ouest de la départementale 23 de Courville sur Eure à Illiers-Combray et à l'est de la limite naturelle : Vallée de la Reusse)
JAUDRAIS
LA BAZOCHE-GOUET
LA CHAPELLE-FORTIN
LA CHAUSSEE-D'IVRY
LA CROIX-DU-PERCHE
LA FERTE-VIDAME
LA FRAMBOISIERE
LA GAUDAIN
LA LOUPE
LA MANCELIERE
LA PUISAYE
LA SAUCELLE
LAMBLORE
LANDELLES
LE FAVRIL
LE MESNIL-THOMAS
LES AUTELS-VILLEVILLON
LES CHATELETS
LES CHATELLIERS-NOTRE-DAME
LES CORVEES-LES-YY
LES ETILLEUX
LES RESSUINTES
LE THIEULIN
LOGRON
LORMAYE
LOUVILLIERS-EN-DROUAI
LOUVILLIERS-LES-PERCHE
LUIGNY
LURAY
MAILLEBOIS
MANOU
MAROLLES-LES-BUIS
MEAUCE
MEREGLISE
MEZIERES-EN-DROUAI
MIERMAIGNE
MONTHARVILLE
MONTIGNY-LE-CHARTIF
MONTIGNY-SUR-AVRE
MONTIREAU
MONTLANDON
MONTREUIL
MORVILLIERS
MOTTEREAU
MOULHARD
NOGENT-LE-ROI
NOGENT LE ROTROU
NONVILLIERS-GRANDHOUX
OUERRE

OULINS
PONTGOUIN
REVERCOURT
ROHAIRE
ROUVRES
RUEIL-LA-GADELIERE
SAINT-ANGE-ET-TORCAY
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES
SAINT-BOMER
SAINT-CHRISTOPHE
SAINT-DENIS-DES-PUITS
SAINT-DENIS-LANNERAY (ex LANNERAY – SAINT DENIS LES PONTS)
SAINT-ELIPH
SAINT-EMAN
SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS
SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE
SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS
SAINT-LUCIEN
SAINT-MAIXME-HAUTERIVE
SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES
SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN
SAINT-OUEN-MARCHEFROY
SAINT-REMY-SUR-AVRE
SAINT-VICTOR-DE-BUTHON
SAINTE-GEMME-MORONVAL
SAINTIGNY (ex FRETIGNY – SAINT DENIS D'AUTHOU)
SAULNIERES
SAUSSAY
SENANTES
SENONCHES
SOREL-MOUSSEL
SOUANCE-AU-PERCHE
THIRON-GARDAIS
TREON
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE
TRIZAY-LES-BONNEVAL
UNVERRE
VAUPILLON
VERNOUILLET
VERT-EN-DROUAIS
VICHES
VIEUVICQ
VILLEBON
VILLIERS-LE-MORHIER
YEVRES

DÉFINITION DES CATÉGORIES DES ZONES

ARTICLE 2

Chaque zone est divisée en 3 catégories. Ces catégories sont définies en fonction des critères suivants : nature du sol, climat, topographie parcellaire (forme et groupement des parcelles d'une exploitation ou d'une partie d'exploitation par rapport à son siège), possibilité ou non de drainage et d'irrigation (s'il y a nécessité), accès aux parcelles et éventuelles bordures de bois.